


Camping du Phare

Nom—Name	Prénom—Vorname First name
Adresse –Adress	
	@

Réservation . Seul le retour du contrat signé accompagné de l'acompte engage la réservation

Pour Emplacement(s) Caravane Tente Camping car

Adulte électricité 6 A 10 A

Ado de 15 à 18 ans Enfant de 4 à 15 ans Véhicule supplémentaire

Chat ou chien * *tatoué et vacciné, tenus en laisse—Catégorie 1 interdit.

Date arrivée à partir de 15 h jusqu'à 19 h	Le	202.
Date de départ à partir de 10 h jusqu'à 12 h	Le	202.

Pour les groupes : 20 % du montant de la prévision de note de séjour (joint)

Pour les séjours de 7 à 14 jours : 20.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 7 €) = **27.00 €**

Pour les séjours de 14 jours à 21 jours : 50.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 10 €)= **60.00 €**

Pour les séjours de plus de 21 jours : se renseigner à l'accueil

* les frais de réservations ne sont ni déductibles, ni remboursables.

Pour rappel : séjour du Au202.

Montant du règlement joint : €

Par chèque, à l'ordre de la SEC— par chèques vacances—par virement (rayer les mentions inutiles)

*M.....a pris connaissance des conditions indiquées au verso, du règlement intérieur joint, des prix, les accepte et s'engage à les respecter .

*M..... autorise la Société d'Exploitation a utiliser tout ou partie de vos données et à les transmettre, le cas échéant, auprès des services ou autorités compétentes, en vue du traitement de son dossier (voir conditions à la dernière page du dépliant)

* cocher les cases.

Fait à Le202.

CONDITIONS D'ACCEPTATION

La réservation se fait uniquement avec le contrat joint .Le signataire du contrat doit être une personne majeure.

Toute location est nominative, et ne peut en aucun cas être sous louée.

La direction ne peut accepter de personnes mineures non accompagnées des parents.

CONDITIONS DE RESERVATION.

La réservation de l'emplacement ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat, dûment rempli, signé, accompagné de l'acompte et des frais de réservation.

- Pour les groupes : 20 % du montant de la prévision de note de séjour (joint)
- Pour les séjours de 7 à 14 jours : 20.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 7 €) = 27.00 €
- Pour les séjours de 14 jours à 21 jours : 50.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 10 €) = 60.00 €
- Pour les séjours supérieurs à 21 jours : s'adresser à l'accueil

En confirmation de votre réservation, il vous sera adressé le double de votre contrat et le reçu correspondant à votre règlement.

Les locataires doivent avoir contracté une responsabilité civile auprès de leur assureur.

ARRIVEE ET DEPART, REGLEMENT

Afin de vous servir dans les meilleures conditions, les arrivées doivent avoir lieu entre 15 heures et 19 heures et les départs entre 10 heures et 12 heures.

Le montant du séjour est calculé de midi à midi. En cas d'arrivée avancée, avant 15 heures ou de départ retardé, après 12 heures, la journée entière sera due.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour toutes modifications des dates de séjour, le choix de l'emplacement ne pourra pas être garanti.

Le séjour sera réglé la veille du départ, ou le jour du départ avant midi.

ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. Dans ce cas il vous sera remboursé (hors frais de réservation, ni déductibles, ni remboursables):

- Au-delà de 60 jours avant la date prévue d'arrivée : l'intégralité de votre acompte
- De 60 jours à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : 50 % de votre acompte.
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte reste acquis au camping

Toute personne non comprise dans ce contrat, devra se signaler à l'accueil, elle devra s'acquitter de la redevance journalière affichée à l'entrée du terrain.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. (Annexe)

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : par voie électronique : www.medicys.fr / par voie postale : MEDICYS—centre de la médiation amiable des huissiers de justice—73 bld de Clichy , 75009 PARIS.

[Protection des données, \(se référer à la dernière page de ce dépliant\)](#)

Catégorie 2 étoiles tourisme - 77 emplacements nus - 20 emplacements camping-car

Arrêté de classement du 11 octobre 2017

00 33(0)2 31 89 10 26. campingduphare@orange.fr Site : www.normandie-sur-mer.fr

SARL Société d'Exploitation de Camping, CAMPING DU PHARE bld Charles V -14600 HONFLEUR

Siret 475 850 319 000 17 NAF : 5530Z – APE : 552C 58B31 CAPITAL 7625 €